

Évaluation des risques santé et sécurité au travail et document unique (DUERP)

OBJECTIFS	DURÉE DE LA FORMATION	
-----------	-----------------------	--

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Appréhender la notion de santé et sécurité au travail :
 - Identifier les enjeux de la mise en place d'une démarche de management de la sécurité et de la santé au travail
 - Intégrer les exigences du cadre réglementaire (code du travail)
 - Déterminer les responsabilités de l'employeur, des managers et des employés
 - Identifier les acteurs internes et externes qui participent à la santé, la sécurité et la prévention des risques (médecine du travail et référent sécurité)
- Réaliser une analyse des risques professionnels et les prévenir :
 - Identifier les sources de danger au travail
 - Savoir observer les situations de travail : visite terrain, interview du personnel
 - Déterminer les risques et l'exposition des personnes, les inventorier et les hiérarchiser
 - Définir et planifier des actions de prévention
- Apprendre à rédiger le DUERP :
 - Connaître le contenu et les éléments obligatoires du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)
 - Savoir mettre à jour le DUERP
 - Formalisation et communication

¹ Pour toute question relative aux conditions et modalités d'accès à nos formations et à nos locaux aux personnes en situation de handicap, vous pouvez contacter le Référent Handicap de notre organisme : Madame Vanessa MARILL au 04 94 63 37 02.